

Assemblée générale annuelle

25 novembre 2020

Documents de consultation

Table des matières

Section 1 – Documents disponibles pour consultation	<u>3</u>
Section 2 – Cotisation annuelle 2021-2022 Orientation générale	<u>4</u>
Section 3 – Congé de cotisation spéciale PAN	<u>15</u>
Section 4 – Rémunération du président et des administrateurs élus	<u>19</u>
Section 5 – Nomination des auditeurs 2020-2021	<u>23</u>

Documents disponibles pour consultation

- ✓ Projet d'ordre du jour
- ✓ Projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 octobre 2019
- ✓ Projet de rapport annuel 2019-2020
- ✓ Extraits de la politique « Gouvernance des instances » concernant les règles de l'assemblée générale
- ✓ Politique « Compensation des administrateurs, des comités et des autres représentants »
- ✓ Politique « Mandat de la présidence »
- ✓ Politique « Gouvernance des instances »

Cotisation annuelle 2021-2022

Orientation générale

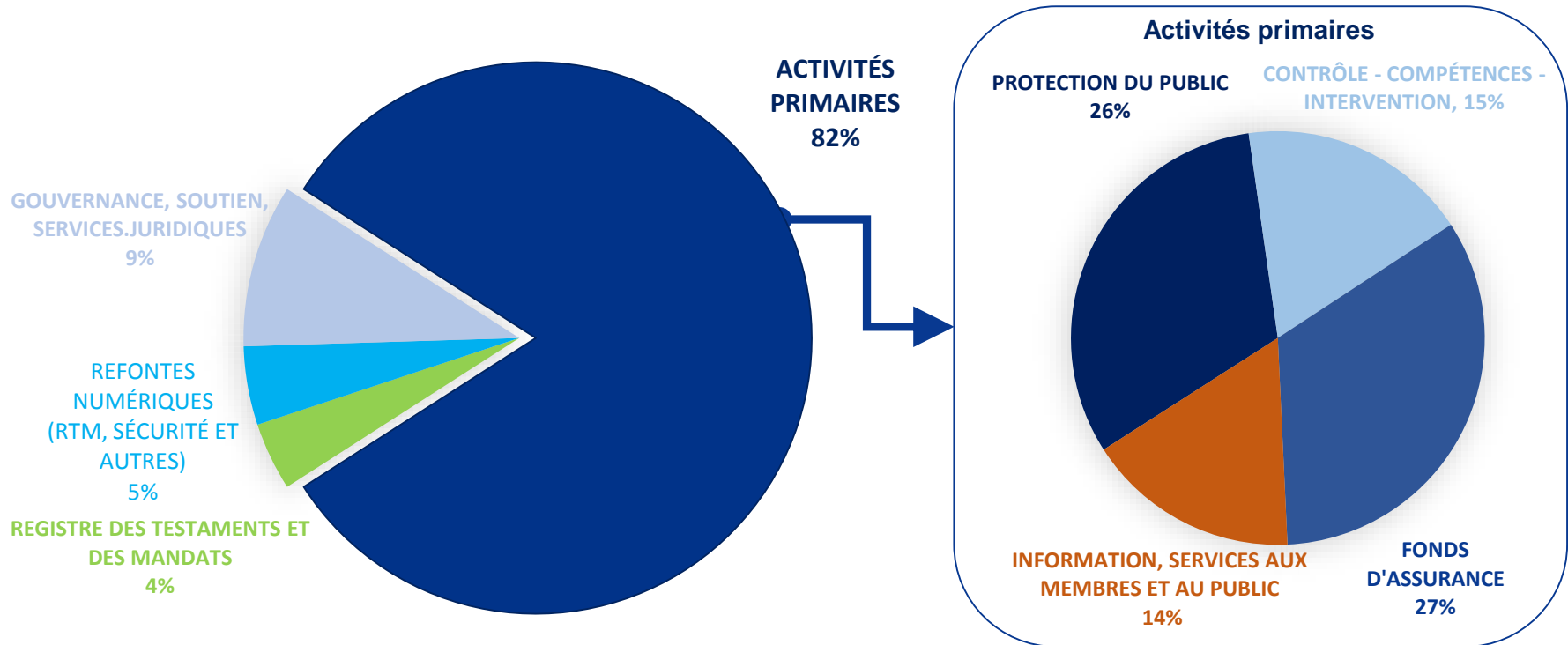
À quoi sert la cotisation annuelle?



Un ordre professionnel établit son budget afin d'être en mesure de respecter ses obligations légales de protection du public.

Le mandat de l'Ordre détermine les ressources requises afin d'accomplir certaines activités statutaires imposées par le *Code des professions* et mettre en œuvre le plan stratégique adopté par le Conseil d'administration.

Comment sont réparties les dépenses de la Chambre



POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES RÉALISATIONS DE LA CHAMBRE,
CONSULTER LE [PROJET DE RAPPORT ANNUEL](#)

Fixation de la cotisation annuelle : Orientations et contexte

POURSUITE DES ORIENTATIONS DES DERNIÈRES ANNÉES

- ❑ Viser l'équilibre budgétaire du Fonds général
- ❑ Réduire la dépendance au Fonds d'études notariales (FEN)
- ❑ Maintenir la qualité des services

CONTEXTE RÉCURRENT IMPACTANT LES REVENUS DE LA CNQ

- Les revenus provenant des notaires (excluant les Registres des testaments et des mandats) contribuent à moins de 25 % des dépenses opérationnelles du Fonds général
- La démographie de la profession est stable : les nouvelles inscriptions comblent tout juste les départs
- Existence du déficit structurel de financement (accentué par le contexte extraordinaire lié au COVID - voir prochaine page)

Fixation de la cotisation annuelle :

Orientations et contexte – suite

PARTICULARITÉS DU CONTEXTE 2020 :

- Accentuation du besoin de mise à niveau des infrastructures pour palier la vétusté des systèmes (ex : Inforoute, RTM, etc.)
- Intégration des activités du Fonds d'assurance responsabilité aux activités de la Chambre
- COVID- 19
 - Diminution marquée des revenus d'intérêt provenant des comptes en fidéicommissaires des notaires (en raison des baisses successives du taux préférentiel)
 - Augmentation des dépenses de la Chambre pour :
 - le maintien des services de l'Ordre à distance
 - le rehaussement nécessaire de la sécurité des infrastructures
 - l'accompagnement accru des notaires par les différents services de la Chambre
 - Développement accéléré de l'acte technologique

Fixation de la cotisation annuelle

Dans ce contexte hors du commun, l'organisation s'est donnée 2 objectifs en lien avec la fixation de la cotisation annuelle :

1. Stabiliser la contribution des notaires en respectant leur capacité de payer



2. Consolider du Fonds général pour assurer sa pérennité

Fixation de la cotisation annuelle

CONSOLIDATION DES COTISATIONS RÉGULIÈRE ET SPÉCIALES

Cotisations multiples 2019-2020		Cotisation consolidée 2020-2021	
Paiement en 2 versements		Possibilité de 12 versements	
TOTAL 1 537 \$		1 520 \$	
Régulière – Fonds général	900 \$	Régulière et spéciales consolidées Incluant : <ul style="list-style-type: none"> - Fonds général indexé de 3% (suivant l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC))* - Congé de cotisation du PAN 	
Spéciale – Publicité	225 \$		
Spéciale – Fonds d'indemnisation	370 \$		
Spéciale – PAN	42 \$		
		Soit 637 \$	

*L'indexation se calcule ainsi : soit l'IPC prévu par la Banque du Canada pour le Québec ou 3% si IPC inférieur à 3 %, les deux arrondis au multiple de 5 \$. Le taux de l'IPC en juillet 2020 au Québec étant de 0,3%, c'est la deuxième situation qui s'applique alors: 25 \$ (3% de 900\$, arrondi au multiple de 5).

Fixation de la cotisation annuelle

PRINCIPES POUR LA CONSOLIDATION ET CALCUL DE LA COTISATION

1. Cotisation annuelle indexée (925 \$)
2. Cotisation de la publicité inchangée et intégrée dans la cotisation annuelle puisque cette activité fait partie des opérations récurrentes (225 \$)
3. Cotisation de l'indemnisation réduite (205 \$)
4. Affectation temporaire du différentiel de la cotisation d'indemnisation antérieure ($370 \$ - 205 \$ = 165 \$$) à la cotisation annuelle

CONTRIBUTION STABLE

NOUVEAUTÉ : Paiement possible en 12 versements

Sommaire budgétaire

FONDS GÉNÉRAL

	Fonds général		
	Prévision 2021-22	Budget 2020-21	Réel 2019-20
Revenus	11 306	9 731	10 486
Notaires (Cotisation, formation et autres)	6 719	5 518	5 862
Registres des testaments et des mandats	3 799	3 487	3 772
Autres	788	726	852
Dépenses	27 861	28 077	28 395
Protection du public	10 531	10 186	9 636
Contrôle - compétences - intervention	3 536	3 155	3 613
Registre des testaments et des mandats	1 920	1 848	1 839
Information, services aux membres et au public	5 883	6 322	5 987
Gouvernance, soutien, services juridiques	4 656	4 430	3 651
Transformation numérique (RTM)	1 334	2 135	3 669
Résultat net	(16 555)	(18 346)	(17 909)
Financement du FG par le FEN	16 482	16 289	17 944
Excédent / Déficit	(73)	(2 057)	35

ORIENTATION du Conseil d'administration

CAD-2020-2024-04-13

Cotisation annuelle régulière 2021-2022



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil d'administration adopte l'orientation voulant que la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2021 et se terminant le 31 mars 2022 soit fixée à 1 315 \$ et que les modalités et la date de paiement de cette cotisation soient celles décrites dans la grille tarifaire de l'Ordre;

QUE le secrétaire de l'Ordre soit mandaté afin d'effectuer les consultations requises par le *Code des professions* quant au montant susmentionné auprès des notaires.

ORIENTATION du Conseil d'administration



CAD-2020-2024-04-13

Cotisation supplémentaire pour le financement du Fonds d'indemnisation

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil d'administration adopte, pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2021 et se terminant le 31 mars 2022, une cotisation supplémentaire, aux fins de payer les dépenses dues à l'indemnisation, et la fixe à 205 \$ par notaire, nonobstant sa date d'inscription au tableau de l'Ordre, le tout selon les modalités et la date de paiement décrites dans la grille tarifaire de l'Ordre.

Congé de cotisation spéciale PAN

Services d'aide et de consultation
pour les notaires et leur famille

Statistiques 2019-2020



PAN
Programme d'aide
aux notaires du Québec

- 247 nouvelles personnes ont fait appel aux services de consultation du programme d'aide aux notaires pour cette période (274 personnes, l'année précédente)
- 80,2 % étaient des notaires (78,47 % l'année précédente)
- 789,5 heures de consultation (902,75 heures l'année précédente)
- 17,8 % des heures de consultation étaient pour des problématiques liées au travail
- Les 3 premiers motifs de consultation ont été : (1) Problèmes personnels et émotionnels (Anxiété / Angoisse, Stress) – 50,2 %; (2) Relations conjugales – 19,8 %; (3) problèmes liés au travail – 17,8 %

Les statistiques concernant les employés des études notariales peuvent être fournies sur demande.

La liste des services offerts par le PAN est disponible sur l'Inforoute notariale sous l'onglet « [Services aux membres](#) »

Nouveau service AbilitiTCCi rendu disponible le 1^{er} avril dernier pour venir en aide à celles et à ceux qui vivent des moments difficiles dus à la pandémie du COVID-19.

Partenaire et contributeurs



Partenaire : MORNEAU SHEPELL

Contributeurs et commanditaires :

- Chambre des notaires du Québec (en services)
- Fonds d'assurance-responsabilité de la Chambre des notaires du Québec (contribution financière)
- Association professionnelle des notaires du Québec (APNQ) (contribution financière et services)
- Corporation de service des notaires du Québec (contribution financière)

CONGÉ DE COTISATION 2020-2021



Étant donné les surplus accumulés du programme dus à la réduction des coûts d'opération des deux dernières années et ceux prévus pour l'année courante, le conseil d'administration du PAN a résolu en février dernier de donner congé de cotisation spéciale aux notaires du Québec pour la prochaine année 2021-2022.

Le Programme d'aide aux notaires du Québec est un organisme qui a fait la preuve de sa pertinence depuis plus de 25 ans. Il s'agit d'un service de première ligne favorisant la prévention, l'aide et le bien-être collectif des membres de la profession et de leur famille. Il a été conçu et il est administré par des notaires pour des notaires.

Rémunération de la présidence et des administrateurs élus

RÉMUNÉRATION

Rappel

Suite à la Loi 11, la rémunération globale du/de la président(e) et des administrateurs élus est élaborée dans une politique appliquée de manière transparente et établie sur des critères objectifs.

L'article 104 du *Code des professions* prévoit que les notaires présents à l'assemblée générale annuelle (AGA) doivent approuver la rémunération des administrateurs élus, dont le/la président(e).

Le processus doit être repris chaque année, même si aucune modification n'est apportée à la Politique « Compensation des administrateurs, des comités et des autres représentants ».

RÉMUNÉRATION

État de situation

- AGA, 25 octobre 2019 : modification de la Politique de compensation approuvée, sur recommandation du comité ad hoc sur la rémunération
- Les ajustements prévus sont entrés en vigueur après les élections de 2020
- **Cette année : aucun changement n'est apporté au montant de la rémunération de la présidence et des administrateurs, seule l'indexation a été appliquée**

Toutefois :

- Une révision de la Politique de compensation a été soumise au Conseil d'administration afin de tenir compte des nouveaux moyens technologiques utilisés pour la tenue des réunions de comités
- Objectif : fixer les honoraires des membres de comités sur la base de la durée des rencontres et non en fonction du mode de participation des membres (présentiel, conférence téléphonique, visioconférence)
- Cela concerne les administrateurs membres de comités

[Voir la Politique de compensation](#)

RECOMMANDATION du Conseil d'administration

CAD-2020-2024-02-8

Politique de compensation des administrateurs, des comités et des autres représentants :

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil d'administration adopte les modifications proposées à la *Politique « Compensation des administrateurs, des comités et des autres représentants »*, telles que présentées aux termes du document AD-2593a, dont les administrateurs ont reçu copie;

QUE ces modifications entrent en vigueur immédiatement;

QUE le Conseil d'administration recommande l'approbation de ces modifications, par les notaires qui assisteront à la prochaine assemblée générale annuelle.



Nomination des auditeurs 2020-2021

RECOMMANDATION du Conseil d'administration

CAD-2020-2024-04-13

Recommandation à l'assemblée générale pour la nomination des auditeurs 2020-2021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le Conseil d'administration recommande à l'assemblée générale annuelle des notaires la nomination de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. comme auditeur des états financiers pour l'exercice 2020-2021 et que la fixation de sa rémunération soit laissée à la discrétion du Comité d'audit, de perspectives financières et du Fonds d'études notariales.



CONSULTATION DES NOTAIRES



Deux moyens pour exprimer vos commentaires sur les présentes propositions :

- ① **Par ce sondage avant le 16 novembre 2020 : Sondage/consultation des notaires**

Les commentaires reçus seront partagés à la fin de la période de consultation et un sommaire de ceux-ci sera présenté lors de l'assemblée générale annuelle.

- ② **Lors de la période prévue à cet effet durant l'assemblée générale annuelle du 25 novembre 2020.**

Le Conseil d'administration analysera les commentaires reçus avant sa décision finale.

